



**HAL**  
open science

## La tradition du Merlin en prose. À propos d'une publication récente - Réponse

Corinne Pierreville

### ► To cite this version:

Corinne Pierreville. La tradition du Merlin en prose. À propos d'une publication récente - Réponse. Revue critique de philologie romane, 2019. <hal-02911710>

**HAL Id: hal-02911710**

**<https://hal.science/hal-02911710v1>**

Submitted on 4 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Corinne Pierreville

« La tradition du Merlin en prose. À propos d'une publication récente — Réponse »

*Revue critique de philologie romane*, Universität Zürich, 2019 (hal-02910872)

Il n'est pas si fréquent d'avoir la chance de discuter philologie avec un contradicteur à l'esprit aussi brillant qu'incisif. Le présent article de Richard Trachsler m'en offre l'occasion et je tiens d'emblée à le remercier pour sa minutieuse relecture de mon édition du *Merlin* en prose et l'opportunité qu'il m'a accordée d'en débattre avec lui.

À lire les pages très denses de Richard Trachsler et les principes d'édition que j'expose dans l'introduction de mon ouvrage<sup>1</sup>, il me semble que se dessinent deux méthodes distinctes d'établissement d'un texte médiéval. Qu'il s'agisse du *Merlin*, de *Clariss et Laris*, du *Chevalier au lion* ou de l'édition à paraître de *Renart le contrefait*<sup>2</sup>, je m'efforce toujours de privilégier le moindre interventionnisme, c'est-à-dire un respect scrupuleux du manuscrit, même quand il offre une leçon insatisfaisante, sur le fond ou sur la forme, à condition que cette coquille ne nuise pas à la compréhension du texte. Je ne corrige que si l'erreur est incontestable ou la copie entachée d'une leçon absconse rendant le passage inintelligible<sup>3</sup>.

Cette démarche implique de ne pas normaliser la langue du scribe selon ce que nous conjecturons de la grammaire médiévale, à une époque où cette dernière n'était pas encore érigée en système. De fait, les éléments jugés trop hâtivement fautifs n'ont-ils pas une chance d'illustrer l'état de la langue à un moment donné, le *modus scribendi* d'un copiste ou même les particularités stylistiques d'un auteur ? Je m'interroge par exemple sur l'absolue nécessité de rectifier en § 12, 13 la forme *quanqu'ele li ot dite* alors qu'elle témoigne des fluctuations de l'accord du participe passé en ancien français<sup>4</sup>. De même, le scribe de *A'* présente une tendance à reprendre un substantif singulier, englobant une pluralité d'éléments, par un

---

<sup>1</sup> *Le Roman de Merlin en prose*, éd. bilingue établie, traduite, présentée et annotée par Corinne FÜG-PIERREVILLE, Paris, Champion, 2014, p. 107-108.

<sup>2</sup> C. Pierreville, *Clariss et Laris*, édition critique, Paris, Champion, 2008 ; *Chrétien de Troyes. Le chevalier au lion*, édition bilingue, Paris, Champion Classiques, 2016 ; *Le Roman de Renart le Contrefait* édité d'après le ms. BnF fr. 1630, sous la dir. de C. Pierreville, à paraître.

<sup>3</sup> On aura reconnu les principes prônés anciennement par Joseph Bédier, « La tradition manuscrite du *Lai de l'Ombre*, réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes », *Romania*, t. 54, 1928, p. 161-196 et p. 321-356, en particulier p. 356 : « Aussi la méthode d'édition la plus recommandable est-elle peut-être, en dernière analyse, celle que régit un esprit de défiance de soi, de prudence, d'extrême « conservatisme », un extrême vouloir, porté jusqu'au parti pris, d'ouvrir aux scribes le plus large crédit et de ne toucher au texte d'un manuscrit que l'on imprime qu'en cas d'extrême et presque évidente nécessité. »

<sup>4</sup> Voir G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français. Morphologie — Syntaxe*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 205-207.

pronom personnel pluriel<sup>5</sup>. Est-il si certain qu'il faille retoucher ces formes justifiées non par la grammaire, mais par le sens ? Quant à l'ellipse du contenu de la temporelle en § 22, 53 *Or quier encre et parchemin, et des que, jou te dirai molt de choses*, il ne me paraît pas inconcevable qu'elle résulte d'un choix délibéré visant à renforcer la vivacité du dialogue dans un roman où la voix des personnages tient une place si prédominante<sup>6</sup>.

Pour ma part, plutôt que de gommer ces menues aspérités du texte, je préfère les maintenir en espérant qu'elles suscitent l'intérêt des spécialistes et affinent la description du système de l'ancienne langue. Richard Trachsler semble au contraire estimer qu'il est nécessaire de corriger en invoquant une mécanique du stemma qu'on pourrait reformuler en ces termes : si une leçon se trouve dans toutes les branches, elle est forcément authentique ; *a contrario*, si la copie que vous avez choisie d'éditer fournit une leçon isolée ou attestée uniquement par les manuscrits de la même branche, cette leçon est suspecte et il importe d'en purger le texte imprimé. Or il me semble que ce raisonnement appelle plusieurs remarques.

Retoucher un manuscrit sur la foi du plus grand nombre présente à mes yeux le risque de rejeter un peu vite des leçons non dépourvues d'intérêt. Prenons l'exemple du conditionnel en § 5, 47 *Se vos creés bien ce que je vos enseigeroie et dirai*. Certes, sa coordination avec un futur étonne de prime abord, mais la virtualisation qu'il introduit nuance avec bonheur la réponse que Blaise adresse à ses interlocutrices. Le saint homme actualise par l'indicatif un *dire* ne tenant qu'à lui, mais il atténue par le conditionnel la portée d'un enseignement dont la réussite dépend aussi de la capacité des deux sœurs à l'entendre – et de fait, la suite du roman montrera la cadette indifférente à ces exhortations morales. À la différence de *dire*, *enseigner* implique un maître capable de délivrer un savoir et un élève acceptant ou non de le recevoir. Dans ces conditions, remplacer *enseigeroie* par *enseignerai* me paraît non seulement discutable, mais encore regrettable dans la mesure où la modification estomperait une finesse du texte. En poussant le raisonnement plus loin, on peut se demander s'il est plus probable qu'un scribe, lisant sur un feuillet deux futurs coordonnés, décide de substituer à l'un d'entre eux un conditionnel, ou qu'il efface cette disparité modale, faute d'avoir perçu la nuance de sens. Même si l'erreur d'inattention n'est jamais exclue, la leçon condamnée ici me

---

<sup>5</sup> En § 12, 25 *tu les trespasas* (l'antécédent est *odediance* qui reprend les prescriptions de Blaise) et en § 23, 14 *Ensi devisa Merlins cest oevre. Et les fist faire a Blayse en un livre* (le singulier *ceste oevre* englobe tous les événements contés par Merlin à Blaise).

<sup>6</sup> Voir C. Ferlampin-Acher, « La parole dans le *Merlin* de Robert de Boron », *Merlin, Roman du XIII<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de D. Quéruelet et C. Ferlampin-Acher, Paris, Ellipses, 2000, p. 89-104 et J.-Ch. Payen, « L'art du récit dans le *Merlin* de Robert de Boron, le *Didot Perceval* et le *Perlesvaus* », *Romance Philology*, 17, 1964, p. 570-585 — Réimpr.: D. Hüe éd., *Fils sans père. Études sur le Merlin de Robert de Boron*, éd. D. Hüe, Orléans, Paradigme, 2000, p. 137-155.

paraît non seulement recevable grammaticalement, mais encore riche de signification, et en définitive elle pourrait même constituer un nouvel indice de l'ancienneté de *A'*<sup>7</sup>.

Les leçons isolées me semblent donc interprétables de deux manières diamétralement opposées. Soit la copie qui les contient est effectivement défectueuse et potentiellement ultérieure aux autres : elle est la seule à introduire une erreur dans une tradition préalablement existante – et l'on déconseillera de la retenir comme manuscrit de base. Soit au contraire elle conserve le souvenir d'une leçon supérieure mais plus difficile au niveau du sens ou de la forme, une *lectio difficilior* que la tradition manuscrite a gommée car elle ne la comprenait plus. Ce trait signe alors l'antériorité de cette copie et légitime son édition<sup>8</sup>. Richard Trachsler range les leçons isolées du manuscrit BnF 24394 dans la première catégorie en croyant y déceler les interventions plus ou moins heureuses d'un scribe. Personnellement, je les place dans la seconde et pense reconnaître en elles la trace d'un état ancien du texte, d'un archétype dont *A'* constituerait le plus proche témoin, en dépit de son appartenance à la famille (β), de ses deux passages remaniés et de ses inévitables erreurs.

Enfin, la méthode de correction par le stemma me paraît dévoiler ses limites lorsqu'elle aboutit à des propositions de retouche non seulement quand *A'* est seul contre tous, mais encore quand ses leçons sont confirmées par d'autres manuscrits, et même quand il est d'accord avec tous les manuscrits contre un<sup>9</sup>. Certes, il est alors possible d'alléguer que la correction s'impose car l'erreur est commune à tous les témoins de la même famille. La part de subjectivité de l'intervention me paraît toutefois importante. Ne risque-t-on pas de créer de toutes pièces un roman composite n'ayant peut-être jamais existé sous cette forme au Moyen Âge ? Même si la tentation était grande de lisser une phrase en ajoutant ici un *lors* ou là un *mes*, j'ai préféré accepter les insuffisances du manuscrit qui m'avait paru le meilleur après l'analyse de l'ensemble des témoins, plutôt que de me lancer dans cette périlleuse reconstitution<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> On pourrait en dire autant de bien d'autres leçons isolées de *A'*, mais les limites de cette réplique ne me permettent pas d'en dresser l'inventaire.

<sup>8</sup> Le manuscrit BnF 794 du *Chevalier au lion* présente de nombreux exemples de ces leçons isolées que les éditeurs successifs ont voulu faire disparaître en s'appuyant sur l'accord des autres manuscrits alors qu'elles se révèlent supérieures au niveau du sens et de la forme. Pour l'examen de ces cas, je me permets de renvoyer à mon édition, *op. cit.*, p. 56-64.

<sup>9</sup> Voir par exemple les corrections proposées en § 3, 10 alors qu'*A'* est confirmé par *B'C'G'*, en § 13, 53 (*B'C'G'F'T* s'accordent avec *A'*), en § 30, 67 (appui de *B'C'* avec *A'*) etc.

<sup>10</sup> Voir F. Lecoy, « Variations sur le texte du *Lai de l'ombre* », *Romania*, 103, 1982, p. 433-469, ici p. 468-469 : « Il faut renoncer, dès que nous sommes en présence d'un certain nombre de témoins divergents d'une même œuvre, à l'espoir de restituer le texte « authentique » de l'œuvre, si tant est que cet adjectif ait eu un sens clair aussi bien pour les éditeurs que pour les lecteurs du moyen âge. Il faut nous contenter, après un tri préalable, de nous en remettre au guide que nous avons choisi et le retoucher le moins possible. »

Il n'en reste pas moins que l'examen extrêmement méticuleux du manuscrit 24394 entrepris par Richard Trachsler suggère quelques rectifications utiles au niveau de l'établissement du texte imprimé<sup>11</sup>. Je tiens à lui redire ici toute ma gratitude pour les avoir portées à mon attention ainsi que toute mon admiration pour son travail et sa maîtrise de la tradition manuscrite merlinienne. On ne peut qu'attendre avec la plus grande impatience l'édition de la *Suite Vulgate* du *Merlin* qu'il nous promet afin de découvrir sur quel manuscrit son choix se sera porté.

Corinne Pierreville  
Université Jean Moulin – Lyon 3  
CIHAM — UMR 5648

---

<sup>11</sup> Il faudrait corriger le texte imprimé en § 45, 34 et § 60, 9, la ponctuation en § 67, 65-66 et en § 97, 2-3, ainsi que la traduction en § 74, 8.